

Concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe 2020

▀ **Présentation du concours**

Organisation

Calendrier

Modalités d'inscription

Jury institutionnel

Nombre d'intervenants

▀ **Candidats**

Conditions de participation

Bilan détaillé des inscriptions

▀ **Epreuves écrites d'admissibilité**

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux de participation

Problèmes de respect des consignes de déroulement de l'épreuve

Correction des copies

Analyse et résultats

▀ **Epreuves orales d'admission**

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux de participation

Statistiques sur les candidats admissibles

Analyse et résultats

Présentation du concours

Organisation

Le concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe a été organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan **pour les 14 centres de gestion du Grand Ouest.**

Calendrier

Période d'inscription	Du mardi 22 octobre 2019 au mercredi 13 novembre 2019
Période de dépôt des dossiers	Du mardi 22 octobre 2019 au jeudi 21 novembre 2019
Epreuves écrites	Le jeudi 15 avril 2021 (<i>initialement prévu le 16 avril 2020 et reportées en raison de l'état d'urgence sanitaire</i>)
Jury institutionnel d'admissibilité	Le vendredi 25 juin 2021
Epreuve orale	Du 2 au 5 novembre 2021
Jury institutionnel d'admission	Le vendredi 19 novembre 2021

Modalités d'inscription

Le retrait des dossiers d'inscriptions s'est déroulé :

- soit par téléinscription sur le site www.cdg56.fr, minuit dernier délai (heure métropole)
- au secrétariat au centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

Le dépôt des dossiers d'inscription devait être réalisé :

- soit au secrétariat du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

Au total, **1 710 demandes d'inscription** ont été déposées au centre de gestion du Morbihan.

Parmi les 1 710 demandes d'inscription, 2 n'ont pas obtenu de suite favorable, pour non-respect de la procédure, car elles ont été déposées hors du délai réglementaire, le cachet de la poste faisant foi.

1 708 dossiers ont ainsi été **déposés dans le délai réglementaire.**

Jury institutionnel

Conformément au décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux, le jury de ce concours a été désigné par le président du centre de gestion du Morbihan, par l'arrêté n°2021-066 du 2 avril 2021, de la manière suivante :

- Quatre élus locaux (dont la présidente du jury),
- Quatre personnalités qualifiées,
- Deux fonctionnaires de catégorie A ou B, un représentant du C.N.F.P.T. et un fonctionnaire représentant du personnel de la catégorie B à la Commission Administrative Paritaire.

Nombre d'intervenants

	Nombre d'intervenants	
	Epreuves d'admissibilité	Epreuves d'admission
Jury institutionnel	12	
Epreuves	60 correcteurs (30 binômes de correcteurs)	41 examinateurs
Surveillance	35 (écrits) + 3 (oraux) soit 38 surveillants	
Total	151 intervenants	

 **Candidats**

Conditions de participation

Voie de concours	Conditions de participation
Concours externe	<p>Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5, anciennement niveau III (BTS, DUT...) dans l'une des spécialités ouvertes.</p> <p>Possibilité de dérogation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équivalence au titre du diplôme ou au titre de l'expérience professionnelle (commission d'équivalence de diplôme du CNPFT, conformément au décret du 13 février 2007) ou de diplôme européen - aux mères et pères de famille d'au moins trois enfants, - aux sportifs de haut niveau
Concours interne	<p>Etre fonctionnaire ou agent public des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements hospitaliers, militaires ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en activité à la date de clôture des inscriptions (21 novembre 2019) et justifiant, au 1^{er} janvier 2020, de quatre ans au moins de services publics.</p>
Troisième concours	<p>Justifier au 1er janvier 2020 de quatre années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une/ou de plusieurs activités professionnelles de droit privé quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Parmi les 1 708 dossiers réceptionnés dans les délais, **12 n'ont pas obtenu de suite favorable, pour non-respect des conditions d'inscription**, à savoir :

Concours interne : **10 candidats** pour insuffisance d'ancienneté

Troisième concours : **2 candidats** pour insuffisance d'expérience de droit privé

305 annulations d'inscription ont également été enregistrées, soit 17,8% des dossiers réceptionnés.

Au final, **1391 candidats** ont été admis à concourir et autorisés à participer aux épreuves d'admissibilité.

Bilan détaillé des inscriptions

Nature des spécialités	Concours Externe		Concours Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL		
	Nbre de postes	Nbre d'inscrits 2020 / 2018	Nbre de postes	Nbre d'inscrits 2020 / 2018	Nbre de postes	Nbre d'inscrits 2020 / 2018	Nbre de postes	Nbre d'inscrits 2020 / 2018	Evolution des inscrits / 2018
Bâtiments, génie civil	41	145 / 171	18	46 / 55	3	11 / 11	62	202 / 237	-15 %
Réseaux, voirie et infrastructure	52	164 / 219	24	82 / 113	4	13 / 16	80	259 / 348	-25%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	31	177 / 211	14	85 / 103	4	15 / 18	49	277 / 332	-16%
Aménagement urbain et développement durable	6	72 / 117	2	24 / 43	1	6 / 5	9	102 / 165	-38%
Déplacements, transports	3	5 / 25	1	2 / 9	0	0 / 0	4	7 / 34	-79%
Espaces verts et naturels	21	117 / 144	9	40 / 68	1	5 / 7	31	162 / 219	-26%
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	37	163 / 186	16	68 / 85	2	9 / 9	55	240 / 280	-14%
Services et interventions techniques	22	65 / 59	10	46 / 45	3	7 / 8	35	118 / 112	+5%
Métiers du spectacle	3	6 / 16	1	14 / 17	1	4 / 2	5	24 / 35	-31%
TOTAL	216	914 / 1148 (-20%)	95	407 / 538 (-24%)	19	70 / 76 (-8%)	330	1 391 / 1 762	-21%

Parmi ces candidats, 9 ont été convoqués sous réserve de présenter les pièces justificatives qui manquaient à leur dossier, à savoir :

- la décision de la commission d'équivalence de diplôme du CNFPT (7 candidats)
- l'attestation de nationalité et de service national (2 candidats)

↳ Epreuves écrites d'admissibilité

Déroulement et nature de l'épreuve

Les épreuves d'admissibilité, initialement prévues le 16 avril 2020, ont été **reportées d'une année en raison de l'état d'urgence sanitaire**.

Elles se sont déroulées de la manière suivante :

Le jeudi 15 avril 2021 au parc des expositions de Lorient à LANESTER		
Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Rédaction d'un <u>rapport technique</u> avec propositions opérationnelles dans la spécialité choisie. (durée : 3 heures, coefficient 1)	Rédaction d'un <u>rapport technique</u> avec propositions opérationnelles dans la spécialité choisie (durée : 3 heures, coefficient 1)	
	<u>Etude de cas</u> dans la spécialité choisie (durée : 4 heures, coefficient 1)	

7 candidats ont bénéficié d'aménagements d'épreuves prescrits par un médecin agréé, à savoir un tiers temps supplémentaire d'épreuve, dont :

- 1 candidat bénéficiant de sujets agrandis et d'une lampe supplémentaire,
- 1 candidat bénéficiant d'un ordinateur pour la rédaction de l'épreuve.

Ces 7 candidats ont concouru dans les locaux du centre de gestion du Morbihan.

Compte tenu du contexte, un **protocole sanitaire**, signé par le président du centre de gestion du Morbihan le 18 mars dernier, a été mis en œuvre afin de garantir la sécurité sanitaire des candidats, des surveillants et du personnel du centre de gestion.

Ce protocole sanitaire a été **respecté par l'ensemble des candidats**. Aucun procès-verbal n'a été dressé pour non-respect des consignes.

Taux de participation

Spécialités	Concours Externe			Concours Interne			3 ^{ème} concours			TOTAL		
	Nb de postes	Nb de présents /inscrits	%	Nb de postes	Nb de présents /inscrits	%	Nb de postes	Nb de présents /inscrits	%	Nb de postes	Nb de présents /inscrits	%
Bâtiments, génie civil	41	89 / 145	61%	18	27 / 46	59%	3	4 / 11	36%	62	120 / 202	59%
Réseaux, voirie et infrastructure	52	120 / 164	73%	24	41 / 82	50%	4	8 / 13	62%	80	169 / 259	65%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	31	107 / 177	60%	14	45 / 85	53%	4	7 / 15	47%	49	159 / 277	57%
Aménagement urbain et développement durable	6	35 / 72	49%	2	6 / 24	25%	1	4 / 6	67%	9	45 / 102	44%
Déplacements, transports	3	1 / 5	20%	1	0 / 2	0%	0	0 / 0	0%	4	1 / 7	14%
Espaces verts et naturels	21	71 / 117	61%	9	19 / 40	48%	1	2 / 5	40%	31	92 / 162	57%
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	37	104 / 163	64%	16	26 / 68	38%	2	5 / 9	56%	55	135 / 240	56%
Services et interventions techniques	22	44 / 65	68%	10	27 / 46	59%	3	4 / 7	57%	35	75 / 118	64%
Métiers du spectacle	3	5 / 6	83%	1	8 / 14	57%	1	2 / 4	50%	5	15 / 24	63%
TOTAL	216	576 / 914	63%	95	199 / 407	49%	19	36 / 70	51%	330	811 / 1391	58%
	contre 62% en 2018			contre 59 % en 2018			contre 41% en 2018			contre 60% en 2018		

Sur les 9 candidats convoqués sous réserve de compléter leur dossier, aucun candidat ne s'est présenté.

Ce taux de participation ne tient pas compte des 305 annulations d'inscription enregistrées avant l'envoi des convocations.

Sujets nationaux

Les **18 sujets nationaux** ont été conçus par la **Cellule Pédagogique Nationale**, pilotée pour ces concours par 5 centres de gestion : CDG du Rhône, CIG petite couronne, CIG grande couronne, CDG de Meurthe-et-Moselle et CDG du Nord.

Problèmes de respect des consignes de déroulement de l'épreuve

Le jury institutionnel du concours a été invité à se prononcer sur la validité de la participation de 4 candidats, au titre de **l'anonymat des copies**.

- 1) Une copie de l'épreuve de rapport avec propositions en spécialité « *Réseaux, voirie et infrastructures* » présente un dessin au crayon à papier en bas de la dernière page de la copie.
- 2) Une copie de l'épreuve de rapport avec propositions en externe, spécialité « *Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration* » présente « *Sincères salutations* » en fin de copie.
- 3) Une copie de l'épreuve de rapport avec propositions en interne, spécialité « *Réseaux, voirie et infrastructures* » présente en début de la 1^{ère} page le lieu de l'épreuve.
- 4) Une copie de l'épreuve de rapport avec propositions au troisième concours, spécialité « *Réseaux, voirie et infrastructures* » présente en début de la 1^{ère} page la date du « 18 avril 2021 », alors que l'épreuve s'est déroulée le 15 avril 2021.

Rappel : tous les candidats ont eu pour information :

➤ **sur leur convocation :**

« **Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie** : ni votre nom, prénom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre collectivité, ni votre n° de convocation, ni votre signature, paraphe... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses de noms imaginaires ou existants (par exemple, nom d'une collectivité, nom de personne, **date fictive, lieu d'épreuve...**) mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans le sujet.

➤ **sur le sujet :**

« **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie**, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du **lieu de la salle d'examen** où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe. [...] **Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.** »

➤ sur la notice d'information remise aux candidats en début d'épreuve :

« **Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie, dans le sujet ou l'annexe qui serait à rendre, sous peine d'élimination du concours** : ni votre nom, prénom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre collectivité, ni votre n° de convocation, ni votre signature, paraphe... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses de noms imaginaires ou existants (par exemple, nom d'une collectivité, nom de personne, **date fictive, lieu d'épreuve...**) mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans le sujet. »

➤ les consignes données au « micro » avant le début de l'épreuve :

« **Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur vos copies** (pas de signature, initiales, nom, prénom, n° de convocation, nom de collectivité existante, **lieu du concours, date fictive, dessin, écriture, utilisation du fluo ou soulignement d'une couleur différente**). **En cas de rupture d'anonymat par un signe distinctif, votre participation sera annulée. Votre copie doit être anonyme lors de sa correction.** »

Le jury a décidé d'éliminer le 1^{er} et le 3^{ème} candidat pour présentation de signes distinctifs et non-respect des consignes. De ce fait, ces candidats ont obtenu une note éliminatoire de 0 sur 20.

Le jury a décidé de valider la participation du 2^{ème} et 4^{ème} candidat.

Correction des copies

Chaque composition a fait l'objet d'une double correction, effectuée de manière anonyme.

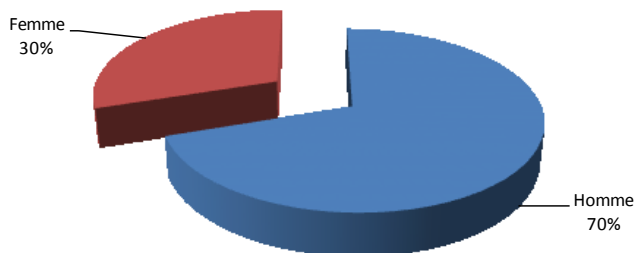
30 groupes de correcteurs ont été constitués pour corriger les copies, soit **60 correcteurs au total**. Il était demandé à ces correcteurs de procéder, individuellement, à la correction de chaque copie, puis d'harmoniser leur correction sur un unique bordereau de correction, communicable aux candidats sur demande.

Les membres du jury également correcteurs confirment que les sujets et les documents étaient accessibles, intéressants et sans difficultés particulières, hormis dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » pour laquelle le sujet a été jugé un peu exigeant.

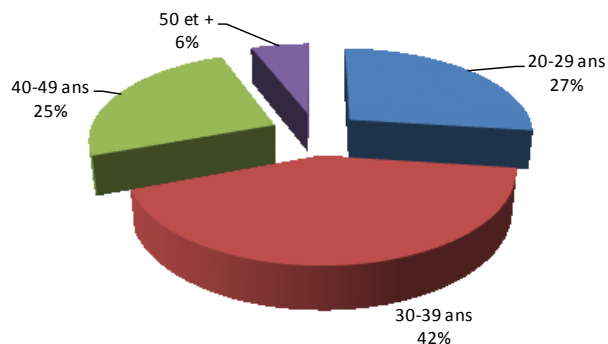
Les membres du jury regrettent le niveau faible des copies, la pauvreté de l'expression écrite et de l'orthographe. Certains supposent un problème de gestion du temps avec des candidats qui passent trop de temps sur la préparation et pas suffisamment sur la rédaction.

Statistiques sur les participants

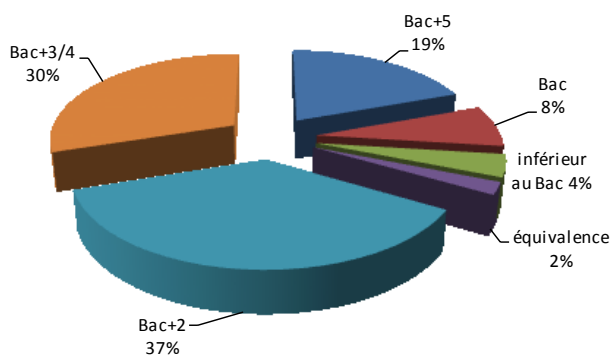
Sexe



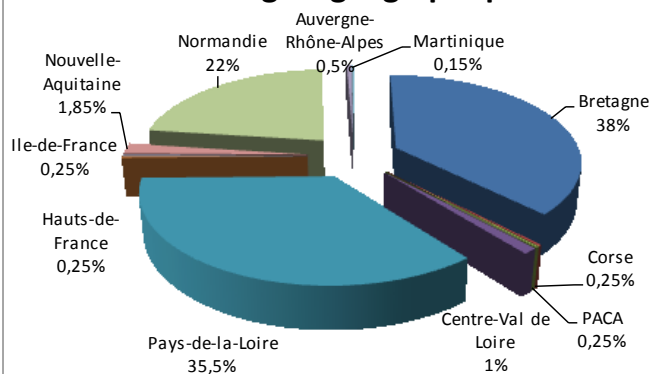
Tranches d'âge



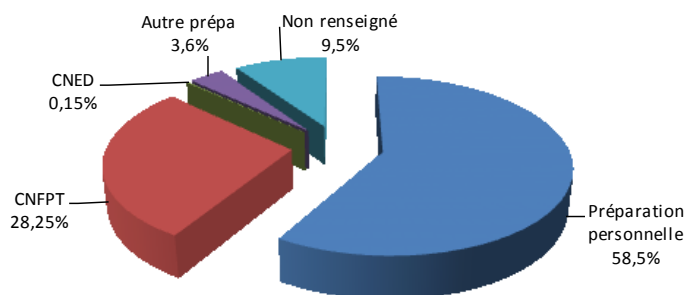
Niveau de diplôme



Origine géographique



Préparation concours



Analyse et résultats

Conformément au décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010, le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve d'admission.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat et à l'issue des épreuves d'admission, un candidat ne pourra pas être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

Compte tenu de ces éléments, les membres du jury ont été invités à prendre connaissance et étudier les notes des candidats afin d'établir, par spécialité, les seuils d'admissibilité et le nombre de candidats admissibles.

Ils ont examiné les résultats et s'accordent sur la nécessité d'arrêter un seuil d'admissibilité permettant de maintenir un niveau d'exigence de nature à garantir la qualité des recrutements.

Après délibération, les membres du jury arrêtent les seuils d'admissibilité et le nombre de candidats admissibles suivants :

LISTE DES SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				TROISIEME CONCOURS			
	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles
BATIMENTS, GENIE CIVIL	41	89	9/20	51	18	27	9/20	12	3	4	10/20	4
RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURE	52	120	9/20	33	24	41	9/20	22	4	8	9/20	4
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE, RESTAURATION	31	107	9/20	37	14	45	9/20	28	4	7	10/20	4
AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE	6	35	10/20	15	2	6	10/20	5	1	4	10/20	3
DEPLACEMENTS, TRANSPORTS	3	1	9/20	1	1	0	/	/	0			
ESPACES VERTS ET NATURELS	21	71	10/20	48	9	19	9/20	18	1	2	10/20	1
INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	37	104	9/20	38	16	26	9/20	16	2	5	10/20	4
SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES	22	44	9/20	23	10	27	9/20	6	3	4	9/20	0
METIERS DU SPECTACLE	3	5	10/20	1	1	8	10/20	7	1	2	10/20	2
TOTAL	216	576		247	95	199		114	19	36		22

🔪 Epreuve orale d'admission

Déroulement et nature de l'épreuve

381 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission qui a eu lieu au Parc CHORUS à VANNES, du 2 au 5 novembre 2020.

	Concours externe	Concours interne et 3 ^{ème} concours
Epreuve d'admission	<p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé, coef. 1)</p>	<p>Concours interne</p> <p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité choisie (durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé, coef. 1)</p> <p>Troisième concours</p> <p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé, coef.1)</p>

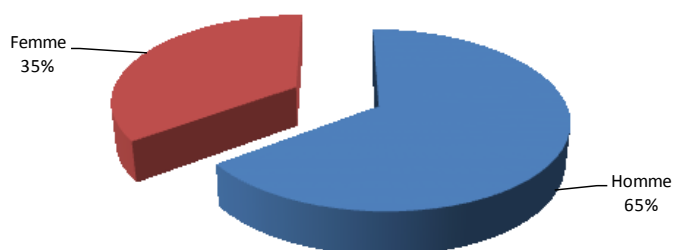
Les groupes d'examineurs des épreuves d'entretien étaient constitués de trois intervenants qualifiés, chargés d'apprécier les candidats à l'aide de grilles d'évaluation et d'éléments de cadrage communs. Ils devaient attribuer une note finale sur 20.

Taux de participation

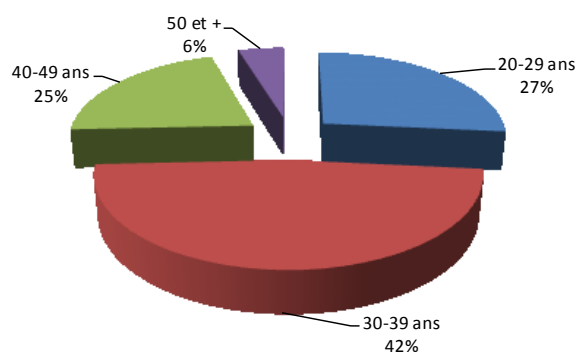
372 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 381 convoqués, soit un taux de participation de 97,6 %.

Statistiques des candidats admissibles

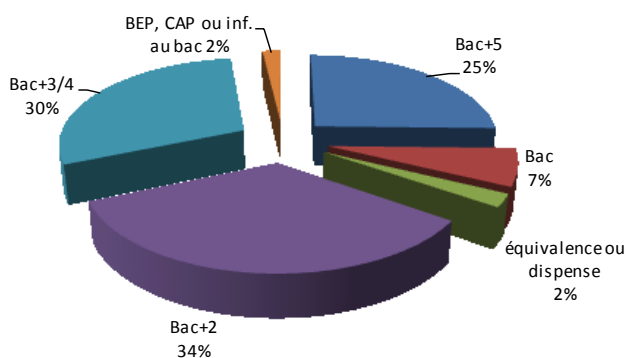
Sexe



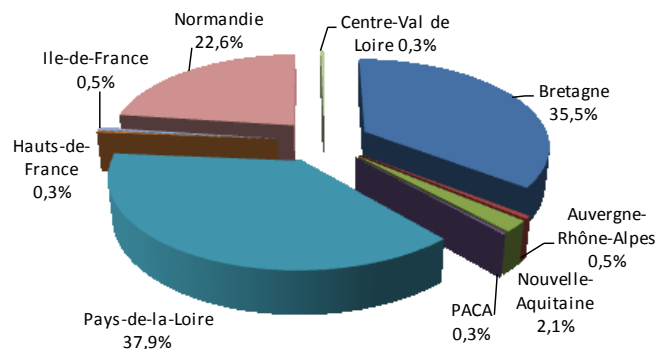
Tranches d'âge



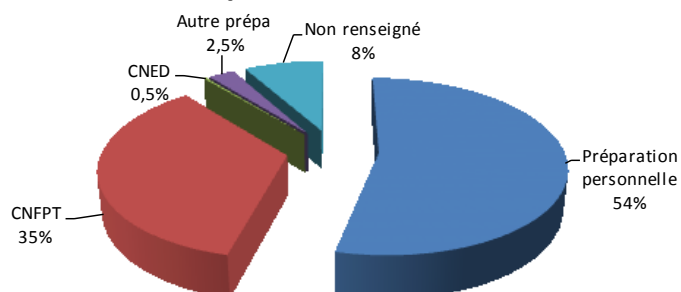
Niveau de diplôme



Origine géographique



Préparation concours



Analyse et résultats

Le jury a étudié, dans chaque spécialité, les résultats des candidats afin d'arrêter un nombre de lauréats en fonction :

- de la moyenne générale des candidats sachant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de l'ensemble de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013)
- du caractère éliminatoire de toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013)
- du nombre de postes ouverts. Si le nombre de lauréats d'un concours est inférieur au nombre de postes ouverts audit concours, il est possible de reporter ce nombre de postes à un autre concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes aux concours externe, interne et troisième concours (article 5 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010)
- de la situation de candidats ex-aequo. L'article 13 de l'arrêté n°2019-106 du 13 août 2019 portant organisation de ces concours prévoit, qu'en cas de candidats ex-aequo, le jury se réserve la possibilité de retenir ou pas les candidats concernés, ou de les départager.

Les membres du jury ont examiné les résultats et se sont accordés sur la nécessité d'arrêter un seuil d'admission permettant de maintenir un niveau d'exigence de nature à garantir la qualité des recrutements.

Le jury a délibéré et, compte tenu du niveau des résultats, a fixé un seuil de points pour chaque concours dans les neuf spécialités.

Il a constaté que, le nombre de lauréats est inférieur au nombre de postes, pour les spécialités suivantes :

- « Bâtiment, génie civil » aux concours externe et interne,
- « Réseaux, voirie et infrastructures » aux concours externe et interne,
- « Déplacements, transports » aux concours externe et interne,
- « Espaces verts et naturels » aux concours externe et interne,
- « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » aux concours externe et interne,
- « Services et interventions techniques » aux concours externe, interne et 3^{ème} concours,
- « Métiers du spectacle » au concours externe.

Après délibération, les membres du jury ont décidé, par 11 voix pour et 1 abstention, de retenir les seuils d'admission et nombre de lauréats suivants, en procédant au report de certains postes :

LISTE DES SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE					CONCOURS INTERNE					TROISIEME CONCOURS				
	Nbre de postes	Seuil de pts 1 ^{er} tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 ^{eme} tour	Nbre de lauréats	Nbre de postes	Seuil de pts 1 ^{er} tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 ^{eme} tour	Nbre de lauréats	Nbre de postes	Seuil de pts 1 ^{er} tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 ^{eme} tour	Nbre de lauréats
BATIMENTS, GENIE CIVIL	41	9 pts 9/20	51	11/20	23	18	18 pts 9/20	12	11/20	7	3	20 pts 10/20	4	11/20	3+1
RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURE	52	9 pts 9/20	33	10/20	21	24	18 pts 9/20	20	10/20	13	4	18 pts 9/20	4	10/20	4
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE, RESTAURATION	31	9 pts 9/20	37	11,25/20	31	14	18 pts 9/20	28	12,25/20	14	4	20 pts 10/20	4	10,50/20	4
AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE	6	10 pts 10/20	15	14/20	6	2	20 pts 10/20	5	12/20	2	1	20 pts 10/20	3	12/20	1
DEPLACEMENTS, TRANSPORTS	3	9 pts 9/20	1	11,75/20	1	1	Pas de candidat présent				0	Pas de candidat inscrit			
ESPACES VERTS ET NATURELS	21	10 pts 10/20	48	12/20	20	9	18 pts 9/20	18	12/20	8	1	20 pts 10/20	1	12/20	1
INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	37	9 pts 9/20	38	10/20	27	16	18 pts 9/20	16	10,05/20	14	2	20 pts 10/20	4	10/20	2+2
SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES	22	9 pts 9/20	23	11/20	16	10	18 pts 9/20	6	11/20	4	3	18 pts 9/20	0	/	/
METIERS DU SPECTACLE	3	10 pts 10/20	1	/	/	1	20 pts 10/20	7	13,50/20	1	1	20 pts 10/20	2	12,50/20	1+1
TOTAL	216	/	247	/	145	95	/	112	/	63	19	/	22	/	20



**Rapport du Président du jury
Service concours et examens**